

REGLEMENT SOIRÉES PHOTO NATURE

- Les photos (15 maxi par auteur) sont à envoyer, en une ou plusieurs fois, tout au long du mois aux 2 commissaires Nature par Wetransfer (dome.enfants@orange.fr et gianni.delbianco@pt.lu) en précisant SELECTION ou LIBRE. Cela laisse tout un mois aux auteurs pour envoyer leurs images. S'il y a trop d'images, on ne prendra que les 10 ou 15 premières (à vous de les classer par ordre de préférence).

- Il est essentiel de bien nommer vos fichiers.

La seule dénomination valide est

05-0031-0000_Titre.jpg

05-0031- : est le N° de l'union régionale UR05 à laquelle nous appartenons **et 0031 pour notre N° fédéral**, donc toujours les mêmes.

0000 : est votre N° adhérent

_Titre : est le titre que vous donnez à votre image

Si vous voulez mettre un ordre de choix dans vos images lorsqu'il y en a plus de 10, mettre le N° d'ordre dans la partie en vert (01, 02 ...):

05-0031-0000_01_Titre.jpg

- **Nota** : Vous trouverez votre N° FPF dans l'Annugaphe téléchargeable sur notre site « gaphe.art »
- Extrait de l'Annugaphe :

- Nom & Prénom	- N° UR	- N° CLUB	- N° FPF-Club
- BALDINI Michel	- 05	- 0031	- 0196

- **Résolution des images :**
- Pour les **sélections** et pour les **libres**: **3500 pixels de bord large**

1ère Partie : SELECTION

- Démarrage de la Sélection à 20h15 précise.
- Avant la soirée les commissaires se réservent la possibilité de basculer certaines images du vivier Sélection dans le vivier Libre (photos nécessitant une amélioration technique, redondance d'un même sujet...).
- Au cas où ce volume soit trop important, le trop plein d'images bascule sur le mois suivant.
- 3 juges (+ un juge volant) seront désignés pour noter les photos de 1 à 10. Aucune information sur les auteurs ne sera transmise aux juges lors de la soirée.

- Pendant le jugement, le silence est demandé au public ainsi qu'aux auteurs présents pour que le rythme de la soirée puisse être assuré.
- La partie Sélection se passera sans aucune discussion sur les paramètres susceptibles d'améliorer l'image (cadrage, colorimétrie...) et sans aucun commentaire sur les notes attribuées par les juges.
- En cas d'erreur de jugement, les commissaires peuvent demander de rejurer l'image en question.
- Les photos se voyant attribuer une note globale supérieure ou égale à 18 (par exemple : 5+6+7) seront retenues pour passer aux prochaines étapes de sélection.
- Les photos avec une note globale inférieure à 18 seront reVISIONNÉES pendant la LIBRE en 3ème partie de soirée. A ce moment-là des conseils peuvent être prodigués aux auteurs sur le traitement de leurs images afin de leur permettre éventuellement de les représenter le mois suivant.

2ème Partie : QUART D'HEURE TECHNIQUE

- Le sujet abordé par l'intervenant du mois sera précisé par mail quelques jours avant la soirée Nature.
- De très nombreux sujets concernant la photo Nature peuvent y être développés : (le post-traitement, la prise de vue, les techniques de terrain, le matériel et les accessoires photo...)

3ème Partie : LIBRE

- Les images non-retenues pour la sélection, ainsi que les images des auteurs ne souhaitant pas participer à la Sélection seront commentées de manière collégiale afin d'y apporter diverses améliorations.
- Dans un deuxième temps, un auteur pourra présenter un diaporama ou un série d'images sur une thématique définie en amont avec les commissaires.